

Factures et abonnements : le savoir avant la majoration

Mettre un prélèvement en place est facile. Savoir quelles factures existent, qui les émet et ce qui se passe quand l'une revient, non.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Votre IBAN espagnol et le titulaire exact tel que la banque l'écrit : une lettre d'écart et l'ordre est rejeté.
- La dernière facture de chaque fourniture, avec le CUPS de l'électricité et le numéro de contrat de l'eau. Sans le CUPS, on ne fait rien avec l'électricité.
- L'avis d'IBI et celui des ordures, avec la référence cadastrale et le numéro fijo qu'utilise votre mairie.
- Le NIE ou NIF de la personne au nom de qui est chaque contrat, qui n'est pas toujours la même.
- Le dernier appel de charges de la copropriété et le courriel du syndic.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Commencez par l'inventaire : quelles factures existent à votre nom et vers quel compte elles vont. Presque personne ne l'a écrit, et c'est la moitié du problème.
- 2 Vérifiez que le titulaire du contrat est celui du compte, ou que la banque accepte quand même le prélèvement. C'est la première cause de rejet.
- 3 Domiciliez l'IBI et les ordures auprès de l'organisme qui les recouvre, pas auprès de la mairie : dans la province d'Alicante, c'est Suma.
- 4 Notez les périodes de paiement volontaire dans le calendrier. Passé ce délai, l'avis entre en recouvrement forcé et une majoration s'ajoute.
- 5 Mettez une alerte de solde sur le compte. Un prélèvement rejeté faute de provision coûte bien plus cher que la facture.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- Croire qu'un prélèvement vaut information. Il ne change ni le titulaire du contrat ni la personne à qui la dette est réclamée.
- Laisser l'électricité au nom du vendeur de la maison. Un jour il résilie, et vous voilà sans fourniture, avec des frais de nouveau raccordement.
- Ne pas regarder le courrier pendant des mois. Beaucoup d'avis arrivent encore sur papier, et l'administration les tient pour notifiés.

- Penser qu'une facture impayée reste tranquille. Elle passe en recouvrement forcé, prend une majoration et peut finir en saisie du solde.
- Changer de fournisseur par téléphone sans lire la durée d'engagement. Ce qui se signe au téléphone engage pareil.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC)**
<https://www.cnmc.es/>
- **Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico**
<https://www.miteco.gob.es/>
- **Suma Gestión Tributaria, periodo de pago voluntario (provincia de Alicante)**
<https://www.suma.es/periodo-pago-voluntario>
- **Suma Gestión Tributaria, el recibo en vía ejecutiva**
<https://www.suma.es/pago-ejecutiva>
- **Sede Electrónica del Catastro, referencia catastral**
<https://www.sedecatastro.gob.es/>

Si vous préférez que nous le fassions

129 €	électricité, eau et prélèvement de l'IBI et des ordures, d'un coup
59 €	un seul abonnement ou un seul prélèvement

Nous ne sommes pas fournisseur d'énergie et ne touchons de commission d'aucun : si changer vous arrange, nous vous le disons, et personne ne nous paie pour cela. Nous ne payons pas vos factures avec notre argent : le prélèvement part de votre compte, et nous regardons, nous prévenons et nous rangeons.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com